

Milquet planifie le cours de citoyenneté

■ La ministre de l'Éducation va proposer son avant-projet de décret le 20 mai.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a décidé: à la rentrée scolaire 2016 voire, au plus tard et de façon généralisée, en 2017, les élèves de primaire et de secondaire, tous réseaux confondus, devront suivre un cours de citoyenneté. Ce cours ne doit pas être confondu avec l'encadrement pédagogique alternatif (EPA), organisé dès la rentrée pour les élèves de l'enseignement officiel qui auront choisi de ne plus suivre ni cours de morale ni cours de religion. Si le contenu de l'EPA tournera autour du concept de citoyenneté, le futur cours de citoyenneté aura des accents différents.

Le texte pourrait encore être recalé

Joëlle Milquet, la ministre de l'Éducation (CDH), est d'ores et déjà au travail pour élaborer l'encadrement et la mise en œuvre du cours de citoyenneté. Le 12 mai, elle a présenté au gouvernement une première note d'orientation sur le sujet qui a été recalée. Le texte a été légèrement remanié et la deuxième mouture, qu'un vent favorable nous a fait parvenir, sera soumise au gouvernement mercredi. Il se dit déjà que cet avant-projet de décret, dans sa forme actuelle, ne convient pas à toutes les parties prenantes. Joëlle Milquet devrait alors une fois de plus revoir copie.

Que contient son texte? Le cours sera obligatoire et spécifiquement organisé pour le réseau officiel. Il y remplacera une heure de cours philosophique par semaine. Les écoles pourront toutefois décider de ventiler ces 30 périodes de cours de façon souple: pendant les "jours blancs", une plage hebdomadaire de 90 minutes, pendant un semestre ou bien une année sur deux, en alternance avec les cours de religion et de morale.

Dans le réseau libre, le programme des cours de citoyenneté devrait être distillé entre plusieurs cours ou un seul, celui de religion. L'approche des cours sera adaptée en fonction de l'âge des élèves.

Un programme qui balaie large

L'avant-projet de décret détaille les éléments qui seront abordés dans le cours. On y trouve la formation au "métier de citoyen", via la connaissance des principes, institutions, droits et devoirs démocratiques. Les élèves seraient formés à l'histoire et à la connaissance des religions, aux courants philosophiques avec un accent particulier mis sur celui des Lumières, à la diversité et au respect des différences, à l'analyse critique des médias. On évoque aussi l'éducation à la santé, sexuelle et affective, l'appréhension d'enjeux de société comme la mondialisation, le développement durable, les drogues..., la connaissance de la psychologie humaine. Un tiers des heures de cours devra être consacré à des démarches pratiques: activités citoyennes, de respect de l'environnement, participation à la vie de l'école, du quartier, de la commune...

Des groupes de travail seront chargés d'élaborer les référentiels des cours pour le réseau officiel et, précise-t-on dans le texte, "au vu de la spécificité multidisciplinaire de la matière concernée, il convient de prévoir une composition plurielle et pluraliste quelque peu différente de celle qui prévaut pour les groupes de travail monodisciplinaires".

Qui va dispenser ces cours? La question n'est pas encore tranchée, mais la ministre propose que ce soit notamment les professeurs de cours philosophiques qui s'en chargent, moyennant des formations qui auraient lieu "de manière intensive" après Pâques 2016. L'avant-projet de décret sera soumis aux représentants des syndicats, des associations de parents, des pouvoirs organisateurs, des centres PMS et à l'avis du Conseil d'Etat avant d'être voté par les parlementaires en 2016.

Isabelle Lemaire

Épinglé

La réaction du cabinet Milquet

Fuites. Informé de la publication de l'avant-projet de décret, le porte-parole de Joëlle Milquet "déploie une déstabilisation par des fuites organisées sur ce dossier, qui mérite sérénité et hauteur de vue. Ce texte est une note interne qui fait l'objet de discussions". I.L.

Les directeurs d'école sont priés de se taire

C'est le sujet brûlant et polémique du moment au sein de la sphère scolaire: la dispense des cours de morale et de religion dans l'enseignement officiel. Tellement polémique que les directeurs d'école de ce réseau ont été priés de ne pas répondre aux sollicitations de la presse – une première, si l'on en croit les syndicats CSC et FGTB.

"Fortement déconseillé de répondre en direct à des journalistes"

Nos confrères de RTL-TVI ont révélé mercredi que des chefs d'établissements bruxellois avaient reçu mercredi un e-mail envoyé par le préfet coordonnateur de zone qui stipulait: "Il est fortement déconseillé de répondre en direct à des journalistes concernant l'objet mentionné ci-dessus ("chiffres sondages cours philosophiques", NdlR). Ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, s'adresser à Madame la ministre (de l'Éducation, Joëlle Milquet, NdlR) ou à son cabinet". Ce que n'a pas manqué de faire la chaîne privée. Le porte-parole de

Joëlle Milquet a répondu: "Il n'y a pas d'omerta, aucun malaise mais voilà..." Il a affirmé que cet e-mail n'avait pas été commandé par la ministre.

Selon le porte-parole, la raison de cette demande de discrétion, "c'est que c'est interdit par la loi". Il est ici fait référence à l'article 5 du décret sur la neutralité de l'enseignement officiel qui dit que "le personnel de l'enseignement officiel subventionné s'abstient, devant les élèves, de toute attitude et de tout propos partisan dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux, qui sont d'actualité et divisent l'opinion publique". Nulle mention de la presse mais bien des élèves...

La ministre de l'Éducation est la cible de vives critiques de la part de l'opposition, du monde laïc et de mandataires socialistes au sujet de sa gestion de l'organisation de la dispense des cours philosophiques. On devrait connaître le nombre d'élèves dispensés le 26 mai.

I.L.